

CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, art 78 « Loi Boutin » modifiant l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Etage : 3ème - Porte 304 Référence Cadastre : NC	Adresse : 28-30 avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 DIJON Propriété de : Madame JOUVE Elodie S/C ABC IMMODIAG 39 Rue de la Bastille 44000 NANTES Mission effectuée le : 13/11/2023 Date de l'ordre de mission : 07/11/2023 N° Dossier : 35125JOUVE*20208 C
Le Technicien déclare, que la superficie habitable du bien ci-dessus désigné est de : <div style="font-size: 1.2em; font-weight: bold; color: blue;">Total : 40,43 m²</div> (Quarante mètres carrés quarante-trois)	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non comptabilisée
Entrée	3ème	3,750 m ²	0,000 m ²
Placard n°1	3ème	0,660 m ²	0,000 m ²
Placard n°2	3ème	0,170 m ²	0,000 m ²
Séjour/Cuisine	3ème	20,350 m ²	0,000 m ²
Chambre	3ème	11,910 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau/WC	3ème	3,590 m ²	0,000 m ²
Total		40,430 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Surface non comptabilisée
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ATG EXPERTISE qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



Le Technicien :
Michael PULIDO

à CHAGNY, le 13/11/2023

Nom du responsable :
Didier RIFF

Logement

